



PASSION CARS LOCATION

CONTRAT DE LOCATION DE VÉHICULE

Contrat n° : _____ Date : ____ / ____ / ____

LOUEUR PASSION GUADELOUPE-CARAÏBES Nom commercial : PASSION CARS LOCATION (PCL) GUERY, GUERY - 97121 ANSE-BERTRAND SIRET : 102 882 974 00011 Tél. : +590 690 70 56 39 Mail : service-clients@passion-cars-location.fr	IMPORTANT La réservation est soumise à validation de disponibilité. Dépôt de garantie : 1 400 € par préautorisation bancaire. Les pièces justificatives sont demandées avant la remise du véhicule. Le loueur peut fournir un véhicule équivalent ou supérieur en cas d'indisponibilité.
--	---

LOCATAIRE / CLIENT

Nom : _____	Prénom : _____
Né(e) le : _____	Adresse : _____
Ville : _____	Téléphone : _____
Email : _____	Mode de règlement : _____

CONDUCTEUR PRINCIPAL

Nom : _____	Prénom : _____
Né(e) le : _____	N° de permis : _____
Date de délivrance du permis : _____	Pays de délivrance : _____

CONDUCTEURS SUPPLÉMENTAIRES

Conducteur 2 - Nom / prénom : _____	Conducteur 2 - N° permis : _____
Conducteur 2 - Délivré le : _____	Conducteur 3 - Nom / prénom : _____
Conducteur 3 - N° permis : _____	Conducteur 3 - Délivré le : _____
VÉHICULE Référence : _____ Catégorie / modèle : _____ Immatriculation : _____ N/S véhicule : _____ N/S moteur : _____ Kilométrage départ : _____ Kilométrage retour : _____	LOCATION Date et heure de départ : _____ Date et heure de retour : _____ Adresse de livraison : _____ Adresse de restitution : _____ Numéro de vol : _____ Durée : _____ jour(s) Livraison aéroport : ☐ Oui ☐ Non

TARIFICATION ET RÈGLEMENT

Quantité	Libellé	Tarif	Montant HT/TTC	Observations
TOTAL LOCATION	€	DONT TVA	€	
TOTAL PERÇU TTC	€	À PAYER	€	
Mode de règlement	☐ CB	☐ Virement	☐ Chèque	
Assurance / Protection	J'accepte	Je refuse	Montant / Observations	
CDW - Dégâts ou accident	☐	☐		
TPC/THW - Vol	☐	☐		
PAI - Assistance personnelle conducteur et passagers	☐	☐		

Déclaration du locataire : J'ai lu et accepté les conditions générales. Je certifie être titulaire d'un permis de conduire valable et reconnais être responsable des infractions, amendes et frais liés à l'utilisation du véhicule pendant la durée de la location.

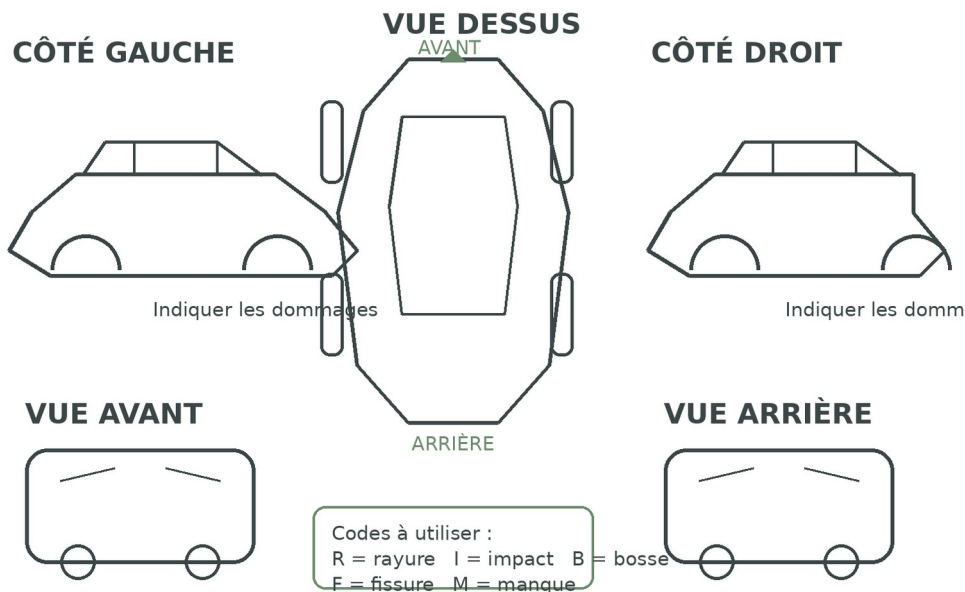


PASSION CARS LOCATION

ÉTAT DES LIEUX DE DÉPART

Livraison effective :	Immatriculation :	Date : _____	Heure : _____
Kilométrage :	Essence : _____	Référence véhicule :	Contrat n° :
Lieu de départ :	Agent livreur :	Client présent :	Photos réalisées :

Indiquer sur le schéma les rayures, impacts, bosses, fissures et éléments manquants. Utiliser les codes : R = rayure, I = impact, B = bosse, F = fissure, M = manque.



Élément contrôlé	État au départ	Observation / code dommage	Signature / validation
Pare-brise	☐ Conforme ☐ À signaler		
Capot	☐ Conforme ☐ À signaler		
Pare-chocs avant	☐ Conforme ☐ À signaler		
Pare-chocs arrière	☐ Conforme ☐ À signaler		
Côté gauche	☐ Conforme ☐ À signaler		
Côté droit	☐ Conforme ☐ À signaler		
Toit	☐ Conforme ☐ À signaler		
Jantes	☐ Conforme ☐ À signaler		
Pneus	☐ Conforme ☐ À signaler		
Habitacle	☐ Conforme ☐ À signaler		
Coffre	☐ Conforme ☐ À signaler		
Équipements / options	☐ Conforme ☐ À signaler		

Accessoires fournis au départ

☐ Carte grise	☐ Attestation d'assurance	☐ Triangle
☐ Gilet jaune	☐ Kit réparation / roue de secours	☐ Clé principale
☐ Clé secondaire	☐ Siège auto	☐ Réhausseur
☐ Lit parapluie	☐ Maxi-Cosy	☐ Autre : _____

Observations complémentaires départ :

Signature client au départ : _____

Signature loueur au départ : _____

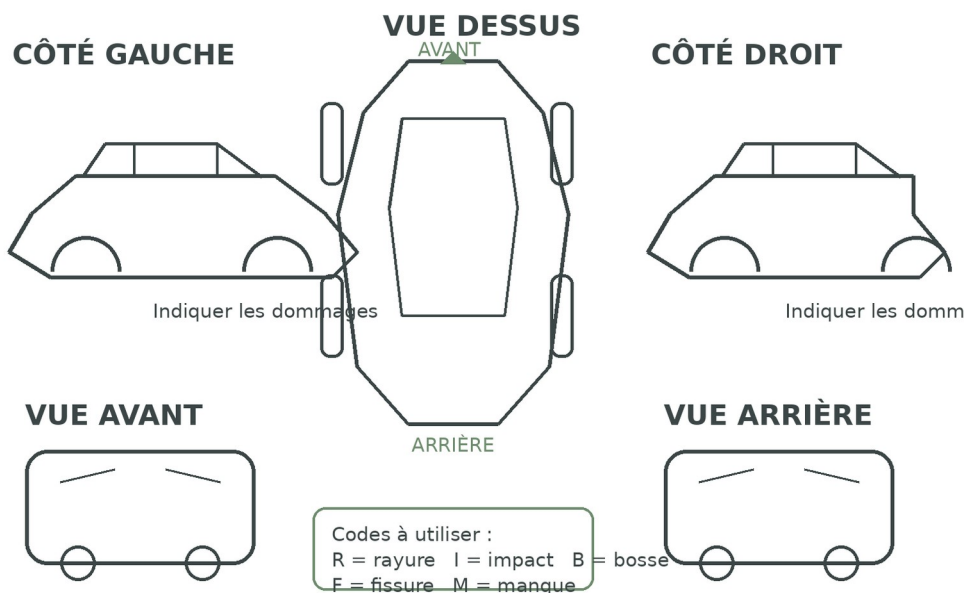


PASSION CARS LOCATION

ÉTAT DES LIEUX DE RETOUR

Restitution effective :	Immatriculation :	Date : _____	Heure : _____
Kilométrage retour :	Essence retour :	Référence véhicule :	Contrat n° :
Lieu de retour :	Agent retour :	Client présent :	Photos réalisées :

Comparer avec l'état des lieux de départ. Annoter tout nouveau dommage sur le schéma ci-dessous.



Élément contrôlé	Conforme au départ	Nouveau dommage	Frais éventuels	Observations
Pare-brise	☐	☐		
Capot	☐	☐		
Pare-chocs avant	☐	☐		
Pare-chocs arrière	☐	☐		
Côté gauche	☐	☐		
Côté droit	☐	☐		
Toit	☐	☐		
Jantes	☐	☐		
Pneus	☐	☐		
Habitacle	☐	☐		
Coffre	☐	☐		
Carburant	☐	☐		
Propreté	☐	☐		
Accessoires	☐	☐		

Observations complémentaires retour :

Signature client au retour : _____

Signature loueur au retour : _____



PASSION CARS LOCATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) régissent toutes les locations consenties par PASSION GUADELOUPE-CARAÏBES, nom commercial PASSION CARS LOCATION (PCL), ci-après dénommée « le Loueur », sur le territoire de la Guadeloupe, à ses clients, ci-après dénommés « le Client » ou « le Locataire ». Durant la location, le Client est maître et gardien du véhicule. Il doit être en mesure de fournir tout document nécessaire à l'établissement du contrat : pièce d'identité, adresse, justificatif de domicile, date de délivrance du permis de conduire et moyen de paiement valide. L'original du permis de conduire en cours de validité doit obligatoirement être présenté à chaque location. Le Client ou tout conducteur désigné doit être âgé de plus de 18 ans et titulaire d'un permis de conduire valide. Certaines catégories de véhicules peuvent exiger un âge minimum plus élevé ou des moyens de paiement spécifiques. Sauf souscription de l'option « conducteur supplémentaire », le Client est le seul conducteur autorisé. Le Client est seul autorisé à signer le contrat et à demander des modifications.

ARTICLE 2 - MISE À DISPOSITION ET RESTITUTION DU VÉHICULE

Le véhicule est mis à disposition dans une agence du Loueur ou au lieu convenu au contrat et doit être restitué au même endroit, à la date et à l'heure prévues. La restitution en dehors des lieux autorisés expose le Client à une pénalité de 100 € pour abandon, en plus des frais de rapatriement selon distance et horaire (2,90 €/km + 80 € de frais fixes). Si un dépanneur est nécessaire, le tarif est de 650 € + 80 € de frais. Une livraison ou restitution en dehors des horaires d'ouverture entraîne un supplément de 50 € TTC. La livraison ou la restitution à l'aéroport est possible selon disponibilité et doit être prévue au contrat. Le numéro de vol doit être communiqué en cas de remise ou récupération à l'aéroport. IMPORTANT : il est interdit de sortir le véhicule du territoire de location. Toute infraction entraîne la déchéance des assurances contractuelles.

ARTICLE 3 - ÉTAT DU VÉHICULE

Le Loueur fournit une catégorie de véhicule et non un modèle précis. Les références telles que MG3-01, KIA-01 ou HYUNDAI-01 sont utilisées pour l'organisation interne et la gestion de la flotte. En cas d'indisponibilité, le Loueur pourra remettre un véhicule équivalent ou de catégorie supérieure, sans supplément. Un état descriptif du véhicule est établi lors de la remise et, le cas échéant, envoyé par mail lors de la signature du contrat. Le Client doit signaler tout dégât apparent dans les 60 minutes suivant la prise du véhicule, avec photo à l'appui. À défaut, le véhicule est réputé conforme. Le véhicule doit être restitué dans le même état de propreté et de fonctionnement. Tout nettoyage ou remise en état nécessaire sera facturé de 50 € à 450 € selon la catégorie et l'état constaté. Les pneus, jantes, carburant et remorquage restent à la charge du Client. En cas de perte de clé, les frais de remplacement et de livraison sont facturés 2,90 €/km aller-retour, en plus du coût de remplacement.

ARTICLE 4 - DÉCHÉANCE DE GARANTIE

Le Client s'engage à ne pas utiliser le véhicule pour : dommages aux parties hautes ou basses du véhicule ; erreur de carburant ; transport de matières dangereuses ; dégradation volontaire ou négligente ; vol ou dommages aux biens transportés ; conduite par un tiers non autorisé ; participation à des compétitions, remorquages, paris, défis ou conduite sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments incompatibles avec la conduite ; non-déclaration d'un accident dans les 24 heures. Le Client est responsable de toutes infractions, amendes et frais liés aux dommages, y compris les contraventions reçues après restitution, avec un supplément de 60 € pour frais de dossier.

ARTICLE 5 - LOCATION, DÉPÔT DE GARANTIE, PAIEMENT ET PROLONGATION

5.1 Dépôt de garantie : un dépôt de garantie par carte bancaire au nom du Locataire est requis à la prise du véhicule. Le montant de la caution est fixé à 1 400 € pour l'ensemble des véhicules, sauf mention contraire au contrat. Cette somme est réalisée par préautorisation bancaire et n'est pas débitée sauf application des présentes conditions. Franchise et caution : 1) La franchise est due en totalité en cas d'accident responsable ou partiellement responsable, indépendamment des dégâts constatés sur le véhicule. Elle peut être encaissée automatiquement par le Loueur. 2) La caution peut être retenue en supplément pour couvrir les dommages matériels constatés sur le véhicule, frais annexes, frais administratifs, immobilisation, carburant manquant, perte d'accessoires ou non-respect des conditions de location. 3) Si les dégâts sont inférieurs à la caution, le trop-perçu est remboursé dans un délai de 30 jours. Si les dégâts excèdent la caution, le Client reste redevable du solde. 5.2 Paiement et prolongation : le paiement s'effectue avant la prise du véhicule. Toute prolongation nécessite l'accord préalable du Loueur et l'établissement d'un nouveau contrat au tarif en vigueur. En cas de non-restitution aux dates prévues, le Client perd toutes garanties, une pénalité de 140 €/jour s'applique en plus du tarif journalier, et le Loueur peut engager des poursuites.



ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE DE LA CARTE BANCAIRE OU DU BON DE COMMANDE

Le titulaire de la carte bancaire ou l'émetteur du bon de commande est responsable de l'utilisation du véhicule, du paiement de la location et des charges associées, de toute prolongation, de la perte du véhicule, des pneumatiques, accessoires, dommages, crevaisons et remplacements à la charge du Client.

ARTICLE 7 - GARANTIES DE RÉSERVATION ET NO-SHOW

La réservation est garantie 1 heure après l'heure d'arrivée prévue, dans la limite des heures d'ouverture. En cas de surclassement, la différence tarifaire est due. En cas de déclassement, aucune compensation n'est due. En cas de retard d'avion, la réservation est maintenue 1 heure après l'arrivée réelle si le numéro de vol a été communiqué. En cas de présentation tardive supérieure à 1 heure, le Loueur peut remettre le véhicule en location ou annuler le contrat sans remboursement.

ARTICLE 8 - ANNULATION

Annulation 30 jours ou plus avant le début de la location : remboursement après déduction de 80 € de frais. Annulation entre J-29 et J-15 : remboursement des arrhes après déduction de 35 % et de 80 € de frais. Annulation de J-14 à J-0 : aucun remboursement. En cas d'annulation par le Loueur, un véhicule similaire pourra être proposé ou le remboursement intégral sera effectué.

ARTICLE 9 - RESTITUTION ANTICIPÉE

Les jours non utilisés ne sont pas remboursés. Les options et assurances restent dues.

ARTICLE 10 - ASSURANCE ET COMPLÉMENTS DE PROTECTION

Tous les véhicules sont couverts conformément aux garanties souscrites par le Loueur. Les options et compléments de protection peuvent notamment inclure CDW, THW/TPC, PCDW, Protection+ Medium et Protection+ Premium. Les compléments optionnels ne dispensent pas du paiement de la franchise applicable ni de la retenue éventuelle de la caution. La franchise reste due en cas d'accident responsable ou partiellement responsable. La caution peut être retenue en supplément pour les dommages réels, frais annexes et immobilisation. Le trop-perçu est remboursé sous 30 jours ; le solde reste dû si la caution est insuffisante. Le Client doit déclarer tout sinistre dans les 2 jours ouvrés, coopérer avec les autorités, sauvegarder le véhicule et respecter les règles de circulation.

ARTICLE 11 - CARBURANT

Le carburant est à la charge du Client. Le véhicule doit être restitué avec le niveau de carburant constaté au départ. En cas de retour avec un niveau inférieur, il sera facturé 35 € + le coût du carburant manquant.

ARTICLE 12 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Le Client doit protéger le véhicule et informer le Loueur de toute anomalie. Toute intervention mécanique non autorisée est à la charge du Client.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉ

Le Client est responsable des amendes, infractions et poursuites douanières et doit rembourser tous frais payés par le Loueur à ce titre, avec 60 € de frais de dossier. Les effets personnels laissés dans le véhicule ne sont pas couverts.

ARTICLE 14 - DURÉE ET RÉSILIATION

La location est conclue pour une durée déterminée. Un retard supérieur à 30 minutes peut entraîner la facturation d'une journée supplémentaire. Le non-respect des conditions du contrat peut entraîner sa résiliation, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés.

ARTICLE 15 - GÉOLOCALISATION

Certains véhicules peuvent disposer de traceurs GPS pour le suivi, la sécurité, la localisation en cas de vol et les alertes mécaniques. Le Locataire reconnaît en être informé.

ARTICLE 16 - COMPÉTENCE

En cas de contestation, les juridictions compétentes seront déterminées conformément aux règles légales applicables, notamment celles du lieu de résidence du Client, du défendeur ou du lieu de livraison du véhicule.



PASSION CARS LOCATION

ARTICLE 17 - OPPOSITION AU DÉMARCHAGE

Le Client peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique conformément à l'article L.223-1 du Code de la consommation.

ARTICLE 18 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles collectées sont nécessaires à la gestion de la location, de la relation commerciale, de la facturation et des sinistres. Le Client dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de portabilité et de directives post-mortem, conformément à la réglementation applicable.



PASSION CARS LOCATION

SIGNATURES ET VALIDATION

Le Client reconnaît avoir reçu, lu et accepté le présent contrat, les conditions générales de location et les états des lieux de départ et de retour.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____	Contrat n° : _____
Signature du Client Mention « Lu et approuvé »	Signature et cachet du Loueur